

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 13.09.2024 |
| 1.1 | 25.09.2024 | M0060 | Date de la première version publiée: 13.09.2024 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Basfoliar® ZnMn Flo

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h
Téléphone:+49 (0) 6132 - 84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

Version 1.1 Date de révision: 25.09.2024 Numéro de la FDS: M0060 Date de dernière parution: 13.09.2024
Date de la première version publiée: 13.09.2024

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Intervention:**

P391 Recueillir le produit répandu.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais inorganique

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|---------------|---|--|--------------------------|
| oxyde de zinc | 1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32- | Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 25 - < 30 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

Version 1.1 Date de révision: 25.09.2024 Numéro de la FDS: M0060 Date de dernière parution: 13.09.2024
Date de la première version publiée: 13.09.2024

| | | | |
|------------------------------|--|--|---------------------|
| éthanediol | XXXX 107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 01-2119456816-28-XXXX | Acute Tox. 4; H302 | >= 1 - < 10 |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | 2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60-XXXX | Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,036 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 450 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,21 mg/l | >= 0,0025 - < 0,025 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 13.09.2024 |
| 1.1 | 25.09.2024 | M0060 | Date de la première version publiée: 13.09.2024 |

-
- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| En cas de contact avec la peau | : | Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Sable

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 13.09.2024 |
| 1.1 | 25.09.2024 | M0060 | Date de la première version publiée: 13.09.2024 |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de protection individuel.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.
Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

Version 1.1 Date de révision: 25.09.2024 Numéro de la FDS: M0060 Date de dernière parution: 13.09.2024
Date de la première version publiée: 13.09.2024

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non pertinent

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|---------------|-----------|--|---------------------------------|------------|
| oxyde de zinc | 1314-13-2 | VME (Fumées) | 5 mg/m ³ | FR VLE |
| | | Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives | | |
| | | VME (Poussière) | 10 mg/m ³ | FR VLE |
| | | Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives | | |
| éthanediol | 107-21-1 | TWA | 20 ppm 52 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| | | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif | | |
| | | STEL | 40 ppm 104 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| | | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif | | |
| | | VME (Vapeur) | 20 ppm 52 mg/m ³ | FR VLE |
| | | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li- | | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

Version 1.1 Date de révision: 25.09.2024 Numéro de la FDS: M0060 Date de dernière parution: 13.09.2024
Date de la première version publiée: 13.09.2024

| | | | |
|--|--|---------------------------------|--------|
| | mites réglementaires indicatives | | |
| | VLCT (VLE) (Vapeur) | 40 ppm 104 mg/m ³ | FR VLE |
| | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives | | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection des mains
- Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
- Délai de rupture : > 480 min
- Épaisseur du gant : > 0,3 mm
- Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374
- Remarques : Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
- Protection respiratoire : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules, des gaz/vapeurs inorganiques et organiques, de l'ammoniac/des amines et des vapeurs organiques (ABEK-P)
- Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|
| Version 1.1 | Date de révision: 25.09.2024 | Numéro de la FDS: M0060 | Date de dernière parution: 13.09.2024 Date de la première version publiée: 13.09.2024 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|

| | |
|---|---------------------------------|
| Couleur | : beige |
| Odeur | : aucun(e) |
| Point/intervalle de fusion | : env. 0 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : env. 100 °C |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : ne s'enflamme pas |
| pH | : 8 - 9 (20 °C) |
| Solubilité(s) Hydrosolubilité | : soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : 23 hPa (20 °C) |
| Densité | : 1,8 g/cm ³ (20 °C) |

9.2 Autres informations

| | |
|-----------|----------------|
| Explosifs | : Non explosif |
|-----------|----------------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|
| Version 1.1 | Date de révision: 25.09.2024 | Numéro de la FDS: M0060 | Date de dernière parution: 13.09.2024 Date de la première version publiée: 13.09.2024 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|

Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dangers liés à des réactions exothermiques

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

oxyde de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 13.09.2024 |
| 1.1 | 25.09.2024 | M0060 | Date de la première version publiée: 13.09.2024 |

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

éthanediol:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 450 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

oxyde de zinc:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

éthanediol:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Evaluation : Irritant pour la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|
| Version 1.1 | Date de révision: 25.09.2024 | Numéro de la FDS: M0060 | Date de dernière parution: 13.09.2024 Date de la première version publiée: 13.09.2024 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

oxyde de zinc:

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

éthanediol:

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

oxyde de zinc:

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

éthanediol:

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

oxyde de zinc:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|
| Version 1.1 | Date de révision: 25.09.2024 | Numéro de la FDS: M0060 | Date de dernière parution: 13.09.2024 Date de la première version publiée: 13.09.2024 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

éthanediol:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

oxyde de zinc:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

éthanediol:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

oxyde de zinc:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

Aucun effet sur ou via l'allaitement

éthanediol:

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 13.09.2024 |
| 1.1 | 25.09.2024 | M0060 | Date de la première version publiée: 13.09.2024 |

- Evaluation

Aucun effet sur ou via l'allaitement

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

- Evaluation

Aucun effet sur ou via l'allaitement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

oxyde de zinc:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

éthanediol:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

oxyde de zinc:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

éthanediol:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|
| Version 1.1 | Date de révision: 25.09.2024 | Numéro de la FDS: M0060 | Date de dernière parution: 13.09.2024 Date de la première version publiée: 13.09.2024 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|

Toxicité à dose répétée

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

oxyde de zinc:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

éthanediol:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

oxyde de zinc:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|
| Version 1.1 | Date de révision: 25.09.2024 | Numéro de la FDS: M0060 | Date de dernière parution: 13.09.2024 Date de la première version publiée: 13.09.2024 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|

milieu aquatique

effets néfastes à long terme.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,94 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,055 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 12,8 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Évaluation Ecotoxicologique

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 85 %
Durée d'exposition: 63 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 13.09.2024 |
| 1.1 | 25.09.2024 | M0060 | Date de la première version publiée: 13.09.2024 |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,63 - 0,76 (20 °C)
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.8

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

oxyde de zinc:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|
| Version 1.1 | Date de révision: 25.09.2024 | Numéro de la FDS: M0060 | Date de dernière parution: 13.09.2024 Date de la première version publiée: 13.09.2024 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|

égouts.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

| | |
|------|-----------|
| ADN | : UN 3082 |
| ADR | : UN 3082 |
| RID | : UN 3082 |
| IMDG | : UN 3082 |
| IATA | : UN 3082 |

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|------|--|
| ADN | : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Zinc oxide) |
| ADR | : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Zinc oxide) |
| RID | : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Zinc oxide) |
| IMDG | : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Zinc oxide) |
| IATA | : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Zinc oxide) |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | Classe | Risques subsidiaires |
|------|--------|----------------------|
| ADN | : 9 | |
| ADR | : 9 | |
| RID | : 9 | |
| IMDG | : 9 | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 13.09.2024 |
| 1.1 | 25.09.2024 | M0060 | Date de la première version publiée: 13.09.2024 |

IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous Dangerous Goods

IATA_P (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous Dangerous Goods

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|
| Version 1.1 | Date de révision: 25.09.2024 | Numéro de la FDS: M0060 | Date de dernière parution: 13.09.2024 Date de la première version publiée: 13.09.2024 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------|---|

ment

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Base réglementaire : Code IMSBC
Remarques : Il n'est pas autorisé de transporter le produit en vrac.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 13.09.2024 |
| 1.1 | 25.09.2024 | M0060 | Date de la première version publiée: 13.09.2024 |

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

| | |
|------|---|
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | : Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux. |
| H330 | : Mortel par inhalation. |
| H400 | : Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Texte complet pour autres abréviations

| | |
|---------------------|--|
| Acute Tox. | : Toxicité aiguë |
| Aquatic Acute | : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Eye Dam. | : Lésions oculaires graves |
| Skin Irrit. | : Irritation cutanée |
| Skin Sens. | : Sensibilisation cutanée |
| 2000/39/EC | : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| FR VLE | : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France |
| 2000/39/EC / TWA | : Valeurs limites - huit heures |
| 2000/39/EC / STEL | : Limite d'exposition à court terme |
| FR VLE / VME | : Valeur limite de moyenne d'exposition |
| FR VLE / VLCT (VLE) | : Valeurs limites d'exposition à court terme |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code internatio-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Basfoliar® ZnMn Flo

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 13.09.2024 |
| 1.1 | 25.09.2024 | M0060 | Date de la première version publiée: 13.09.2024 |

nal pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

| | |
|-------------------|------|
| Aquatic Acute 1 | H400 |
| Aquatic Chronic 1 | H410 |

Procédure de classification:

| |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR